

Fiche d'inscription 2024-2025 - Cours Dhyana-Danse Enfant

NOM/Prénom (de l'élève) :

Date de naissance :

NOM/Prénom (du/des responsable(s)) de l'enfant :

Père :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Mère :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Cours souhaité :

- (A) Cours Dhyana-Danse Eveil (4-6 ans) de 10h15 à 11h = 254 euros/an (45min/semaine)
- (B) Cours Dhyana-Danse Initiation (7-11 ans) de 11h à 12h = 254 euros/an (1heure/semaine)

Paiement des cours :

- Espèces pour l'ensemble de l'année
- 3 Chèque(s) à fournir à l'inscription à l'ordre du Collectif FMR

Paiement du T-shirt Dhyana-Danse (tenue obligatoire) :

- 10 euros à régler séparément des cotisations trimestrielles par chèque à l'ordre du Collectif FMR

	Cours (A)	Cours (B)	Chèques n°
1 ^{er} trimestre (13 cours)	100 euros	112 euros	
2eme trimestre (11 cours)	85 euros	95 euros	
3eme trimestre (11 cours)	85 euros	95 euros	

Forfait "Happy-family" - 10% pour le second membre de la famille à l'année

Obligatoire à l'inscription :

- **Merci de fournir une attestation médicale concernant l'aptitude à la pratique Danse en début d'année** et de nous faire part de toute information nécessaire concernant la santé de votre enfant (blessure ancienne, traitement médical, difficulté physique, choc émotionnel, etc).

Un cours d'essai (sans engagement) est offert à la rentrée.

- **Règlement : merci de fournir à l'inscription les trois chèques (ou espèces) correspondants à chaque trimestre.** Chacun des chèques sera encaissé au début de chaque trimestre.
+ le chèque de 10 euros pour le t-shirt Dhyana-Danse.

SIGNATURE DU REPRESENTANT :

E-mail : aubaloron@gmail.com - Tél. : 07 84 98 16 26

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce présent règlement a pour objet d'assurer le bon fonctionnement du centre de danse et d'harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à sa vie : professeur, élèves et parents. Ce règlement s'applique dans l'enceinte d'AUBA et dans tous lieux de cours, ainsi que dans les lieux publics de diffusion (show, galas, etc.).

Article 1 : Inscription

L'inscription s'effectue au centre AUBA et engage l'adhérent à respecter le présent règlement ; elle permet aux élèves d'être assurés dans le cadre des activités du centre. Les documents d'inscription sont à retirer sur place auprès du professeur. Il convient de remplir cette fiche d'inscription et de la signer.

Article 2 : Certificat médical

Un certificat médical est à fournir avec la mention « aptitude au yoga-danse ». NB : un certificat médical est valable trois ans.

Article 3 : Paiement

Le règlement s'effectue en intégralité au début de la saison, lors de l'inscription. Vous pouvez régler en espèces ou par chèques : jusqu'à 3 chèques maximum tous remis lors de l'inscription et encaissés individuellement chaque début de trimestre. IMPORTANT : L'inscription constitue un engagement annuel qui ne peut être rompu qu'exceptionnellement : mutation professionnelle ou raison médicale (sur présentation d'un justificatif). Dans ce cas, le professeur procèdera au remboursement de la saison, au prorata des cours déjà effectués par l'adhérent.

Article 4 : Tenue et équipement

A AUBA, une tenue correcte ainsi qu'une attitude respectueuse sont exigées. En cours, un tapis de yoga, une tenue de sport et une bouteille d'eau sont recommandés.

Article 5 : Assiduité

Il est demandé aux élèves d'observer un minimum d'assiduité et de discipline en cours pour que la création et la pratique soient bénéfiques à tous. RAPPEL : pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés (sauf cas de rattrapage).

Article 6 : Accès à la salle de danse

Les parents et/ou accompagnateurs des élèves ne peuvent assister aux cours (sauf cas particuliers, notamment pour les bas-âges nécessitant la proximité des parents). Seuls les élèves et ceux autorisés par le professeur, sont admis dans les salles de danse.

Article 7 : Pertes et vols

Nous recommandons de ne pas amener d'objets de valeur pendant les cours. En cas de perte, de vol ou de dégradation, le professeur décline toute responsabilité.

Article 8 : Responsabilité

Les élèves sont sous la responsabilité du professeur pendant l'heure du cours de danse. Avant et après le cours, les élèves sont sous la responsabilité de leur tuteur.

Article 9 : Autorisation du droit à l'image

En signant la fiche d'inscription, vous autorisez le professeur à filmer vos enfants sur de petits passages vidéo et à prendre des photos durant tous les événements et ce afin d'illustrer des articles sur le site de www.auba.fr, sur les réseaux sociaux et la presse.

Article 10 : Costumes et spectacle de fin d'année

Il sera demandé aux élèves une participation financière de 20 euros pour le costume et les accessoires du spectacle.

Article 11 : Nos engagements

Lorsque le professeur vient à manquer un cours, il s'engage à prévenir ses élèves à l'avance, et à rattraper le cours pendant les périodes de vacances scolaires (période durant laquelle les cours n'ont pas lieu en temps normal).